



État descriptif détaillé des charges

Par **majax**, le **22/08/2011** à **12:36**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une studette, à Paris.

Il se trouve que je me demande si les charges de l'immeuble sont imputées de manière légitime.

Aussi demandé-je au syndic, comme me l'a conseillé un professionnel, un "État descriptif détaillé des charges", concernant mes lots.

Aujourd'hui, le syndic m'intente un procès.

Pour vous permettre de prendre connaissance facilement des pièces du dossier, j'ai créé le site <http://enfaitdemeuble.doobee.fr/>

Je vous invite à consulter les quelques documents présentés, et à me faire savoir ce que vous pensez de cette affaire.

Dans l'attente de votre réponse...

Par **fra**, le **30/08/2011** à **15:47**

Bonjour,

En tout état de cause, vous pouvez les contester par LRAR auprès de ce Syndic, en lui expliquant la nature de la prise en charge.

Le Syndic en était-il informée ?

Par **fra**, le **30/08/2011** à **15:50**

Je vous prie de m'excuser mais en fait j'ai apporté une réponse sur une question qui n'y est pas étrangère mais qui n'est pas la bonne !